

1. **Débitrice: Société coopérative immobilière Le Biolley 1615 Bossonnens, 1615 Bossonnens**
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1618 Châtel-St-Denis, 21.05.2002
3. *Heure/local:* 09.00 Heure, Salle du Tribunal, Bâtiment administratif
4. *Objets des enchères:* Immeubles: Commune de Bossonnens
Reg. foncier art. PPE 441
Nom local, nature, contenance: En Biolley, propriété par étages "Biolley Centre", 6/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 001: salle de jeux + WC, au sous-sol, selon acte constitutif de la PPE, PJ No 2290 avec plans de répartition des locaux.
Reg. foncier art. PPE 444
Nom local, nature, contenance: En Biolley, propriété par étages "Biolley Centre", 5/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 004 : cave et dépôt, au sous-sol, selon acte constitutif de la PPE, PJ No 2290 avec plans de répartition des locaux.
Reg. foncier art. PPE 445
Nom local, nature, contenance: Copropriété dépendante pour 1/15 en faveur de l'article 444 PPE désigné comme suit:
En Biolley, propriété par étages "Biolley Centre", 4/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 005: monte-charge au rez et sous-sol et quai de chargement, selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux.
Désignation du bien-fonds art. 180:
En Biolley, ass. no 230, habitation, magasin, parking souterrain n.t. couvert et place de 5'342 m2
Ch.- Passage pour câbles électriques en faveur des E.E.F.
Ch.- Restriction au droit d'utilisation du sol, servitude personnelle cessible en faveur d'E.O.S.
Ch.- Passage public pour tout véhicule
Ch.- Ligne électrique à haute tension en faveur d'E.O.S.
D.- Usage de 10 places de parc sur l'art. 358
Ch.- Usage des places de parc extérieures no 18 et 19 en faveur de l'art. 453 PPE
Ch.- Usage des places de parc extérieures no 1, 2, 3 en faveur de l'art. 448 PPE
Ch.- Usage des places de parc extérieures no 12 à 17 et 24 à 27 en faveur de l'art. 452 PPE
Ch.- Usage des places de parc extérieures no 4 et 5 en faveur de l'art. 449 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 39 en faveur de l'art. 476 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 34 en faveur de l'art. 457 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 47 en faveur de l'art. 474 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 43 en faveur de l'art. 472 PPE
Ch.- Usage des places de parc extérieures nos 23 et 28 en faveur de l'art. 451 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 36 en faveur de l'art. 459 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 29 en faveur de l'art. 475 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 37 en faveur de l'art. 462 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 40 en faveur de l'art. 466 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 46 en faveur de l'art. 473 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 32 en faveur de l'art. 440 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 33 en faveur de l'art. 456 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 30 en faveur de l'art. 477 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 45 en faveur de l'art. 464 PPE
Ch.- Usage des places de parc extérieures nos 6 à 11 et 20 à 22 en faveur de l'art. 450 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 38 en faveur de M. Gérard Vauthey
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 31 en faveur de l'art. 468 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 35 en faveur de l'art. 471 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 48 en faveur de l'art. 454 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 44 en faveur de l'art. 455 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 49 en faveur de l'art. 463 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 41 en faveur de l'art. 458 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 50 en faveur de l'art. 467 PPE
Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 42 en faveur de l'art. 479 PPE
Estimation de l'Office des poursuites: CHF 2'500.-
La vente est requise par le créancier gagiste en 1er rang.
5. *Remarques:* Délai pour les productions: 11 avril 2002
Dépôt pour les conditions de mises, de l'état des charges et des servitudes dès le 29 avril 2002.

Office des poursuites de la Veveyse
1618 Châtel-St-Denis

(00395788)